

**FACULTÉ DE DROIT**

Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL)



Séminaire de légistique

**Mieux légiférer:  
Techniques et méthodes de  
rédaction législative**

28-29 novembre 2019 et

26-27 mars 2020

SOUS LE PATRONAGE DE  
LA SOCIÉTÉ SUISSE DE LÉGISLATION



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**



## Objectifs visés

- Formuler des textes normatifs clairs, pertinents et efficaces
- Aider à définir le contenu de tels textes
- Maîtriser les meilleures techniques et méthodes de rédaction législative

## Compétences à acquérir

- Être capable de rédiger un texte normatif en langue claire
- Savoir rédiger selon le bon degré de précision normative en fonction du contexte
- Savoir formuler correctement les différents éléments normatifs
- Être en mesure d'utiliser l'analyse d'impact et l'évaluation pour concevoir des projets normatifs pertinents et efficaces

## Public

- Professionnel-le-s du secteur public (Confédération, cantons, communes), membres de l'administration, parlementaires et leurs assistant-e-s, traducteur-trices
- Professionnel-le-s du secteur privé chargé-e-s de concevoir des projets normatifs
- Membres de comités d'initiatives populaires

Le séminaire s'adresse tant à des juristes qu'à des non-juristes.

Il est ouvert également à des universitaires fraîchement diplômé-e-s souhaitant acquérir une formation spécialisée et développer des compétences à faire valoir dans le monde du travail.

## Direction

- **Alexandre Flückiger**, Faculté de droit de l'Université de Genève
- **Colette Rossat-Favre** et **Simone Füzesséry**, Office fédéral de la justice, Berne



## Programme

**3 modules | Modules 1A et 2 en présence | Module 1B à distance en petits groupes**

La participation aux modules 1B et 2 présuppose la participation au module 1A.

**Module 1A** Séminaire en présence | 28-29 novembre 2019

### Techniques de rédaction

- Légistique matérielle et formelle
- La clarté normative: formes et niveaux normatifs
- La clarté linguistique: l'élégance normative
- La formulation des éléments normatifs: éléments choisis

**Module 1B** Travail en groupe à distance | novembre 2019-février 2020

### Rédaction d'un projet législatif

- Chaque groupe s'organise selon ses propres modalités. Le travail doit être réalisé entre novembre 2019 et février 2020 (env. 20h.).

**Module 2** Séminaire en présence | 26-27 mars 2020

### Méthodes de rédaction

- Rendu du projet législatif (module 1B)
- L'analyse d'impact (au sens large) de la réglementation (AIR)
- L'évaluation de l'effet des règles existantes
- L'esquisse d'acte normatif

## Intervenant·e·s

Enseignant·e·s universitaires et expert·e·s, spécialistes de l'Office fédéral de la justice, de la Chancellerie fédérale et des cantons.

## Modalités pédagogiques

- Exposés théoriques et exercices pratiques
- Ateliers participatifs et études de cas
- Exercice en grandeur nature (module 1B) et correction par les pairs
- Partage d'expertise entre les participant·e·s et les enseignant·e·s

# Organisation

Le séminaire est placé sous les auspices de la Société suisse de législation

## Renseignements pratiques

### Inscription avant le 15 septembre 2019

- En ligne: [www.unige.ch/formcont/cours/legistique](http://www.unige.ch/formcont/cours/legistique)
- Par courrier en renvoyant le bulletin annexé

Le nombre de participant-e-s est limité afin de favoriser l'interaction avec les enseignant-e-s.

### Finances d'inscription

- CHF 2'200.- pour le séminaire incluant l'hébergement en pension complète
- CHF 1'100.- pour le module 1A incluant l'hébergement en pension complète
- CHF 1'100.- pour les modules 1B et 2 incluant l'hébergement en pension complète pour le module 2

### Conditions d'annulation

Tout abandon avant le début du programme entraîne une facturation de CHF 100.- pour frais de dossier. Dès le premier jour de la formation, la totalité de la somme est due.

### Attestation

Une attestation de participation est délivrée aux participant-e-s ayant suivi soit l'ensemble de la formation, soit uniquement le module 1A. Chaque module correspond à 1 crédit ECTS, soit un volume travail participant (heures d'enseignement et heures de travail personnel ou heures de travail en groupe pour le module 2) estimé entre 25 et 30 heures par module.

### Lieux

- Modules 1A et 2: Hôtel du Léman, Centre de séminaires  
Ch. de la Fontaine 2 – 1805 Jongny-sur-Vevey | [hotel-leman@coop.ch](mailto:hotel-leman@coop.ch)
- Module 1B: à distance (à décider par chaque groupe de travail)

## Contact

### Rocchina Perillo

Faculté de droit | CETEL | Université de Genève – 1211 Genève 4

Tél: +41 (0)22 379 86 02 | [rocchina.perillo@unige.ch](mailto:rocchina.perillo@unige.ch)

[www.unige.ch/formcont/cours/legistique](http://www.unige.ch/formcont/cours/legistique)

# Module 1A Techniques de rédaction

## Programme détaillé

jeudi 28 novembre 2019

vendredi 29 novembre 2019

8h30-9h00

9h00-9h30

9h30-10h30

11h-12h15

13h45-18h30

8h30-12h00

13h30-16h30

Accueil et  
présentation

Légistique matérielle  
et formelle

La clarté normative:  
formes et niveaux  
normatifs

La clarté  
linguistique:  
l'élégance normative

La formulation des éléments  
normatifs: éléments choisis I

*Atelier de rédaction*

La formulation des éléments  
normatifs: éléments choisis II

*Atelier de rédaction*

**A. Flückiger**  
Université de Genève  
**C. Rossat Favre**  
**S. Füzesséry**  
Office fédéral  
de la justice

**A. Flückiger**  
Université de Genève

**F. Matthey**  
Université de  
Neuchâtel

**E. Macheré**  
Chancellerie fédérale

**C. Rossat Favre**  
**S. Füzesséry**  
**P. Gerber**  
Office fédéral de la justice

**J.-L. Schwaar**  
Vaud  
**F. Mangilli**  
Genève  
**V. Schneider**  
Neuchâtel

# Module **1B** à distance **Projet législatif**

## Programme détaillé

Entre le module 1A et le module 2

du 29 novembre 2019 au 26 mars 2020

29 novembre 2019

Distribution  
du mandat de rédaction  
lors du module 1A

30 novembre 2019  
23 février 2020

Rédaction d'un projet législatif  
En petits groupes/à distance

24 février 2020  
22 mars 2020

Correction par les pairs  
(lecture et critique du projet  
d'un autre groupe)  
En petits groupes/à distance

26 mars 2020

Rendu des projets  
lors du module 2

# Module 2 Méthodes de rédaction

## Programme détaillé

jeudi 26 mars 2020

vendredi 27 mars 2020

8h30-8h45

8h45-12h15

13h45-18h30

9h00-12h00

13h30-16h30

Accueil et  
présentation

Rendu des projets législatif  
(module 1B)

- L'analyse d'impact (au sens large) de la réglementation (AIR)
  - une méthode pratique pour définir le contenu d'un projet de loi pertinente et efficace
- Exemples et ateliers

- L'évaluation de l'effet des règles existantes
  - un préalable pour aider à concevoir une loi pertinente et efficace
- Exemples et études de cas

- L'esquisse d'acte normatif
  - la charnière entre le contenu du projet de loi et sa formulation
- Exemples et exercices

**A. Flückiger**  
Université de  
Genève

**A. Flückiger**  
**S. Junod**  
Université de Genève

**A. Flückiger**  
Université de Genève  
**F. Varone**  
Université de Genève  
Cour des comptes, GE  
**NN**

**F. Varone**  
Université de Genève  
Cour des comptes, GE  
**E. Antille**  
Cour des comptes, GE

**C. Rossat Favre**  
**S. Füzesséry**  
Office fédéral de la justice

# Séminaire de légistique

2019-2020

Bulletin d'inscription à renvoyer d'ici au **15 septembre 2019**

S.V.P. à remplir en lettres majuscules  à cocher

Madame  Monsieur

Nom: ..... Prénom:.....

Titre: .....

Entreprise/administration: .....  
(en toutes lettres)

Profession: .....

**ENVOI POSTAL**  Privé  Professionnel

Adresse: .....

NP/ville/Pays: .....

Téléphone: ..... Courriel:.....

Je souhaite participer au/x:

**MODULE 1A Techniques de rédaction**  **MODULE 1B Projet législatif et MODULE 2 Méthodes de rédaction**

et m'engage à verser la somme correspondante (CHF 2'200.- séminaire complet; CHF 1'100.- module 1A; CHF 1'100.- modules 1B et 2) dès réception de la confirmation de mon admission.

NB: L'inscription aux modules 1B et 2 présuppose la participation au premier.

Date: ..... Signature .....